

CONGREGATION POUR LE CLERGE, RATIO FUNDAMENTALIS
INSTITUTIONIS SACERDOTALIS, LE DON DE LA VOCATION AU
PRESBYTERAT, LONDON CATHOLIC TRUTH SOCIETY, 2017,
ISBN 978 1 78469 1813 £5.95

La *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* (2016) remplace la ratio précédente qui avait été publiée en 1970 puis mise à jour en 1985. C'est une compilation de précieuses délibérations de Conférences Episcopales, d'églises locales particulières et d'enseignements magistériels papaux, particulièrement l'Exhortation Apostolique Post-synodale de St Jean-Paul II, *Pastores Dabo vobis* (1992).

L'introduction commence ainsi: "Le don de la vocation au presbytérat, déposé par Dieu dans le cœur de certains hommes, engage l'Eglise à leur proposer un parcours de qualité pour leur formation". Ce parcours va de la formation initiale au séminaire à la formation continue du prêtre. Le transfert de la responsabilité de la formation de la Congrégation pour l'Education Catholique à celle de la Formation du Clergé en 2013 souligne l'importance de la compréhension de la formation comme un parcours allant de la préparation à l'ordination à l'exercice effectif du ministère presbytéral tout au long de la vie du prêtre.

Le document est organisé en huit chapitres. Le premier (N° 1-10) en établit le champ de compétence et son statut normatif général pour toute Conférence Episcopale dans l'établissement de ses propres règles (*Ratio nationalis*). Le chapitre 2 (N° 11-27) souligne les principes généraux et détaille la nature la promotion et l'accompagnement de la vocation presbytérale. Le chapitre 3 examine les fondements de la formation pour le sacerdoce ministériel selon la perspective fondamentale de la relation d'autorité comme service dans l'Eglise Peuple de Dieu et Corps du Christ. La nature et la mission du prêtre requièrent une formation solide et une maturité intérieure permettant un vrai dialogue et une véritable communion avec les autres.

Le chapitre 4 (No. 54-58) traite de la formation initiale et continue. La formation initiale comporte quatre grandes étapes. La propédeutique est un temps de discernement vocationnel accordant une attention particulière à la croissance spirituelle et à la maturité personnelle. L'étape des études philosophiques est un temps compagnonnage chrétien pendant lequel le séminariste acquiert une maturité suffisante pour faire le choix décisif de la prêtrise. L'étape des études théologiques est un temps de configuration au Christ à travers l'approfondissement de la spiritualité sacerdotale et l'engagement dans une circonscription ecclésiale particulière. Le stage pastoral est un temps de synthèse vocationnel suivant l'ordination diaconale et précédant l'ordination sacerdotale, habituellement en dehors du cadre du séminaire et au service d'une communauté de foi. Le prêtre est ainsi dans un processus continu de configuration au Christ, porté par le soutien de la communauté de foi et la fraternité sacerdotale. En progressant dans son ministère, le prêtre pourra bénéficier d'une relation s'approfondissant dans l'accompagnement spirituel, portant l'expérience de sa propre faiblesse à une plus grande conscience de l'amour inépuisable de Dieu pour lui. En prenant de l'âge, il portera le témoignage joyeux de son engagement à vie à travers sa participation active dans le ministère et la vie diocésaines. Le chapitre 5 (N° 89-124) énumères les quatre

dimensions de la formation initiale. La première est la formation humaine. Le développement physique, psychologique et moral ainsi que la formation au sens esthétique et aux aptitudes à l'engagement social préparent le séminariste au service du sacerdoce ministériel. Au travers d'une relation ouverte avec les formateurs, il trouve encouragement dans les moments de crises en apprenant à les apprécier comme des occasions de conversion et de renouvellement. La formation spirituelle a pour but le développement d'une relation personnelle au Christ à travers la participation à la vie sacramentelle et liturgique de l'église et une vie de prière nourrie par la Parole de Dieu. Le séminariste devra cultiver une vie chaste en accueillant le célibat comme un puissant don évangélique de Dieu. Il cultivera les vertus spécifiques à la prêtrise et au ministère pastoral par un style de vie simple et priant, sensible à la justice sociale et reposant fermement sur les trésors spirituels de l'église. La formation intellectuelle fournit au prêtre les moyens de lire les signes du temps présent et de les interpréter à la lumière de la foi. La formation pastorale permet au séminariste d'acquérir la liberté intérieure pour bien vivre avec les autres le service de l'autorité requis par le ministère.

Le chapitre 6 (N°125-152) énumère les agents de la formation. Dieu, en tant que source du don de la vocation sacerdotale, est l'agent principal avec l'église locale qui constitue le contexte indispensable de la formation. Les séminaristes ainsi que ceux qui les accompagnent et les admettent – les évêques, les prêtres, les formateurs, les professeurs, la famille et la paroisse – sont attentifs aux multiples actions de l'Esprit Saint à l'œuvre tout au long de la formation. Le chapitre 7 (N°153-157) donne les contours de l'organisation des études pour un programme intégré visant à assurer une formation intellectuelle rigoureuse afin d'aborder de manière critique les tendances actuelles dans la société, les sciences et l'église. Le chapitre 8 (N°188-210) fournit les critères et les normes pour que les séminaires soient de véritables communautés de formation, pour l'admission, le renvoi et le départ du séminaire, ainsi que l'attention particulière requise pour l'évaluation des personnes ayant des tendances homosexuelles, la protection des mineurs et l'accompagnement des victimes ainsi que les enquêtes nécessaires pour discerner les qualités requises des candidats. Il est de la responsabilité de l'évêque, sur recommandation des formateurs, d'admettre un candidat à l'ordination.

*William Cleary, C.S.Sp.
Directeur Associé, Center pour l'études spiritaines*

